

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....12/04/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 3

Excusés : 0

Absents : 1

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : FORGET-GAGEOT Florence ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie
GUIMBRETIERE Sylvain ayant donné procuration à BERTRAND Endy
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés :

Absent :

MORISSET Marie-Paule

23-2023 FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) 2023

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet d'aider et d'accompagner les familles et personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement et de garantir des droits aux personnes les plus démunies.

Par courrier du 24 janvier 2023, le Conseil Départemental qui assure la gestion directe de ce fonds sollicite les communes pour connaître leur intention au niveau de leur contribution éventuelle annuelle et en l'occurrence pour celle de l'année 2023.

Pour mémoire, la somme de 600 € est versée depuis 2016 eu égard aux aides dont avait bénéficié un certain nombre de ménages de la commune en matière de logement.

En 2022 6 ménages de la commune ont bénéficié de l'aide pour un montant total de 2 150.27 €.

En réunion du 4 avril 2023, le CCAS a proposé d'octroyer un montant de 600 € pour 2023. Il est donc proposé au conseil municipal de valider ou non ce montant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 25 votants,

- ➔ **DECIDE** de verser une subvention de 600 € à destination du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité au Logement pour l'année 2023.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de suivre ce dossier et de mandater la dépense correspondante qui sera prélevée à l'article 6281 du budget communal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 12/05/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 10/05/2023
Qualité : Adjoint au maire de St
Laurent sur Sèvre

Séance du **Mardi 18 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....12/04/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 3

Excusés : 0

Absents : 1

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : FORGET-GAGEOT Florence ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie
GUIMBRETIERE Sylvain ayant donné procuration à BERTRAND Endy
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés :

Absent : MORISSET Marie-Paule

24-2023	CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) ET DES AVENANTS DE FORFAITISATION DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE (AVENANT 1) ET EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE (AVENANT 2)
----------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2022, ayant notamment pour objet de valider le programme et de décider de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre ;

Vu la décision du Maire en date du 6 septembre 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une médiathèque au groupement représenté par le cabinet GUILLON Laurent SARL,

Vu l'Avant-Projet Définitif (APD),

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Par convention en date du 10 décembre 2021, la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre a confié à L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une Médiathèque sur son territoire.

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au Groupement SARL GUILLON représenté par Monsieur Laurent Guillon pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et explique que :

- Cet ouvrage viendra se positionner sur un terrain d'assiette à proximité de la salle de la Clef des Champs,
- Il disposera d'une surface cumulée de 418 m² avec une partie extérieure constituée de terrasses d'environ 120 m²,
- Plusieurs réunions se sont tenues en phase ETUDES avec la Maîtrise d'œuvre permettant d'affiner les besoins,
- Ce projet a fait l'objet d'une validation de principe auprès du Département.

pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 1 202 800,00 € HT incluant un espace réservé au stationnement à proximité de la sente piétonne créée dans le cadre du projet.

Monsieur le Maire propose que l'Avant-Projet Définitif soit approuvé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 202 800 € HT ;
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 60 034,55 euros HT et autorise Monsieur le Maire à le signer ;
- **APPROUVE** l'avenant n° 2 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 139 499,20 euros HT et autorise Monsieur le Maire à le signer ;
- **AUTORISE** le lancement de la phase DCE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 808, article 21318.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 12/05/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre

ERIC COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 10/05/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur
Sèvre



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 18 avril 2023

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230418-18042023DEL25B-DE



L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....12/04/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22 Procurations : 3 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : FORGET-GAGEOT Florence ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie
GUIMBRETIERE Sylvain ayant donné procuration à BERTRAND Endy
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés :

Absent : MORISSET Marie-Paule

**25-2023 CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE - SUBVENTIONS - APPROBATION DU PLAN
DE FINANCEMENT**

Dans le cadre du projet de construction de la médiathèque et afin de déposer des dossiers de demande de subvention pour cette opération, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur le plan de financement prévisionnel du projet immobilier ci-après :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature (préciser et détailler les postes de dépenses)	Montant HT	Origine	Montant	%
Dépenses		Ressources		
1 - dépenses directes		1 - aides publiques		
Dépenses des travaux de la bibliothèque :		État / DGD - 50% hors VRD (lot1) Région	648 484,78 €	45,67%
Lot 2 - Gros-Œuvre	224 800,00 €			
Lot 3 - Ossature bois, charpente bois, bardage	284 900,00 €	Département - 20% hors VRD	259 393,91 €	18,27%
Lot 4 - Couverture métallique	57 000,00 €	Département - bonification accessibilité - 10% hors VRD	129 696,96 €	9,13%
Lot 5 - Couverture étanchéité	15 000,00 €	Communes ou groupements de communes		
Lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium	121 600,00 €	Établissements publics		
Lot 7 - Plâtrerie, isolation	60 800,00 €			
Lot 8 - Menuiseries intérieures	28 600,00 €			
Lot 9 - Faux-plafond	10 100,00 €			
Lot 10 - Carrelage, faënce	21 200,00 €			
Lot 11 - Revêtement sol	19 400,00 €			
Lot 12 - Peinture	14 000,00 €			
Lot 13 - Serrurerie	15 800,00 €			
Lot 14 - Electricité photovoltaïque	84 000,00 €			
Lot 15 - Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire	120 000,00 €	Autres (à préciser)		
Lot 16 - Nettoyage	2 500,00 €	...		
		Sous-Total aides publiques	1 037 575,64 €	73,07%
Prestations intellectuelles :		2 - autres ressources		
études		- aides privées		
Assistance à maîtrise d'ouvrage - Vendée expansion	60 034,55 €			
Maîtrise d'œuvre - groupement Guillon	139 499,20 €	...		
Mission CSPS - ATAE	3 240,00 €			
Mission Contrôle technique - Alpes contrôles	4 270,00 €	...		
Lever topographique - Air et Géo	900,00 €			
Etude géotechnique - Géotechnique Ouest	5 902,00 €			
Etude AVP - Géotechnique Ouest	3 423,80 €	...		
		Sous-Total autres ressources	0,00 €	
Autres dépenses :		3 - autofinancement sur dépenses		
Déménagement		- fonds propres	382 493,91 €	26,93%
Aménagement extérieur / VRD - Lot 1	123 100,00 €	- emprunts		
autres (à préciser)		- autres		
		Sous-Total autofinancement	382 493,91 €	26,93%
TOTAL GENERAL	1 420 069,55 €	TOTAL GENERAL	1 420 069,55 €	100,00%

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 25 membres présents ;

- ➔ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus pour les travaux de construction de la médiathèque.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser et signer toutes les formalités nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention correspondant pour le financement de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 12/05/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 10/05/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du **Mardi 18 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....12/04/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22 Procurations : 3 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : FORGET-GAGEOT Florence ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie
GUIMBRETIERE Sylvain ayant donné procuration à BERTRAND Endy
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés :

Absent : MORISSET Marie-Paule

26-2023 SITE HAUTE GRANGE – DENOMINATION VOIRIE D'ACCES NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

Afin de desservir la caserne et les futurs bâtiments de Saint Michel il est proposé de nommer la rue allant du rondpoint Sainte Anne/St Michel jusqu'à la MFR : Rue Haute Grange.



Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 25 membres présents ;

- ➔ **APPROUVE** la dénomination de la voie d'accès à la caserne de pompiers « Rue Haute Grange » selon le plan ci-dessus.
- ➔ **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par Eric
Couderc
Date de signature : 12/05/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia
Cadoret
Date de signature : 10/05/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent
sur Sèvre



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 18 avril 2023

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230418-18042023DEL28B-DE

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....12/04/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22 Procurations : 3 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENO Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : FORGET-GAGEOT Florence ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie
GUIMBRETIERE Sylvain ayant donné procuration à BERTRAND Endy
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés :

Absent : MORISSET Marie-Paule

**28-2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE – CONVENTION
CONSTITUTIVE GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LES PRESTATIONS
DE BALAYAGE ET DE NETTOYAGE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

Le présent groupement de commandes a pour objet de permettre la désignation d'une entreprise ou de plusieurs entreprises pour la réalisation des prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des espaces publics.

La désignation du prestataire ou des prestataires s'effectuera dans le cadre du Code de la commande publique.

Sont membres du groupement les collectivités suivantes :

Communes de Chanverrie, La Gaubretière, Les Landes Genusson, St Aubin des Ormeaux, St Laurent sur Sèvre, St Malo du Bois, St Martin des Tilleuls, Tiffauges, Treize Vents et Pays de Mortagne.

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne est désignée coordonnateur du groupement. Chaque membre s'engage à :

- définir précisément la nature et l'étendue de ses besoins et à les communiquer au coordonnateur,
- participer à la réunion de la commission ad-hoc,
- d'assurer le suivi technique lié à l'exécution des prestations,
- d'assurer le suivi financier des prestations le concernant,
- faire appel exclusivement au titulaire du marché pour les prestations définies,
- de payer au titulaire du marché les prestations réalisées pour son compte.

La mission de coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les membres du groupement s'engagent à participer de façon équitable aux frais de publicité de la consultation (publication dans un journal d'annonces légales, BOAMP, revue spécialisée), selon la formule suivante : totalité des frais de publicité divisée par le nombre de membres du groupement.

La durée du groupement est celle de la durée du marché. Elle commence à partir de la prise de la délibération ou décision d'adhésion au groupement par les membres.

Le Conseil Municipal ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes portant sur des prestations de balayage des voies, caniveaux, espaces publics et de nettoyage-curage des avaloirs annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne pour le balayage des voies, caniveaux, espaces publics et de nettoyage-curage des avaloirs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes correspondante ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par Eric
Couderc
ERIC COUDERC
Date de signature : 12/05/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret
Date de signature : 10/05/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur
Sèvre